

## OBJECTIF

Les programmes de mobilité (Erasmus Action-clé 1 et mobilités hors Erasmus) permettent aux étudiants de Tours d'effectuer leur stage de cursus dans la structure de leur choix et de bénéficier de la reconnaissance académique à l'issue de la mobilité.



# Stages en Europe

## ERASMUS



Appel à candidatures  
2021/2022



Université de Tours  
Direction des Relations Internationales  
Bureau Erasmus- Rosélia Niambi  
[erasmus@univ-tours.fr](mailto:erasmus@univ-tours.fr)

# Description des mobilités de stage



## Participants

Toute personne, quel que soit son âge, inscrite à l'Université de Tours dans un diplôme d'État ou reconnu par l'État, à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'études supérieures pour les filières longues (L2 ou équivalent) et de la 1<sup>ère</sup> année pour les filières courtes (DUT).



## Destinations

Les étudiants postulent auprès de la structure de leur choix dans le respect des consignes de leur filière.

**- Pays éligibles à Erasmus, Mobi-Centre et l'A.M.I. :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine, République Tchèque, Roumanie, **Royaume-Uni**, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie ;

**- Pays éligibles seulement à Mobi-Centre et l'A.M.I. :** Andorre, Monaco, Monténégro, Suisse.

**N.B. : Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union Européenne. Il convient de se renseigner au préalable sur les démarches d'immigration :** <https://www.gov.uk/check-uk-visa>



## Conditions d'éligibilité

### · Période et durée de la mobilité

**Période :** le séjour doit se dérouler entre le 1<sup>er</sup> juin 2021, au plus tôt et le 31 août 2022, au plus tard.

**Durée :** entre 2 mois et 12 mois.

Le participant peut formuler le souhait de prolonger sa période de mobilité (sous conditions) en s'adressant au bureau Erasmus et à sa filière.

### · Activités éligibles dans l'établissement

- Stage de premier (DUT/ Licence), deuxième (Master/ Ingénieur) ou troisième cycle (Doctorat), y compris la préparation d'une thèse (mais à l'exclusion des activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme de stage), s'inscrivant dans le cursus de l'étudiant et menant à la reconnaissance de crédits ECTS pour l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État.

- Une activité associant une période d'échange universitaire et un stage consécutivement **est considérée comme période d'études**. Dans ce cas, le stage doit se dérouler sous la supervision de l'université d'accueil.

### · Conditions de nationalité et/ou de résidence

**Condition Erasmus :** les étudiants doivent effectuer leur séjour dans un pays membre du programme Erasmus et différent du pays de l'université d'envoi et du pays de résidence. On entend par pays de résidence le pays dans lequel l'étudiant est logé pendant sa période d'études avant son départ en mobilité.

**Condition Mobi-Centre :** les étudiants doivent effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'envoi et celui d'origine. On entend par pays d'origine, le pays de nationalité. Les étudiants non-ressortissants de l'UE doivent avoir été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Région Centre l'année précédant le départ pour bénéficier de l'aide Mobi-Centre.

### · Cumul des mobilités

**Condition Erasmus :** un même étudiant peut recevoir le statut Erasmus pour une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : DUT/Licence, cycle 2 : Master, cycle 3 : Doctorat), indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité (études et/ou stages). L'étudiant qui part dans le cadre d'un accord Erasmus, doit disposer d'un crédit-temps suffisant pour réaliser la totalité de la mobilité.

### · Exception (Polytech)

Les étudiants de Polytech Tours sollicitent l'aide financière Erasmus auprès de leur département via le consortium Polytech 14. En revanche, ils peuvent solliciter l'aide A.M.I. et le F.M.E. via cet appel à candidatures.

**!! Les mobilités 2021/22 ne pourront être organisées que si les réglementations nationales et institutionnelles (France + pays d'accueil) liées à la crise sanitaire COVID-19 le permettent. Pour plus d'informations :** <https://reopen.europa.eu/fr/> ; <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/covid-19-changement-des-regles-de-voyages-depuis-et-vers-letranger>



# Présenter sa candidature

-1-

**Trouver son lieu de stage.** Se renseigner sur les offres de stage : <https://bit.ly/2UNiJQN>

Consulter les questionnaires de mobilité d'anciens étudiants (dans l'onglet « Questionnaires ») via le lien suivant : <https://bit.ly/2pCe208>

## **Participer aux réunions d'information**

(suivre les événements sur la page FB : <https://www.facebook.com/partireneurope> )

-3-

En parallèle, établir la convention de stage en lien avec le secrétariat pédagogique de votre filière.

⚠ Il n'est pas nécessaire d'attendre que la convention de stage soit signée par toutes les parties pour commencer sa demande d'aides financières.

-5-

**Participer aux ateliers pratiques Erasmus** pour apprendre à bien préparer son départ et en savoir plus sur le logement, les banques, la sécurité sociale, les cours, les examens, la culture, etc. ou consulter le replay.

Suivre la **préparation linguistique gratuite** sur la plateforme OLS (pour les mobilités Erasmus).

-2-

**Réaliser la demande d'aides financières** au plus tard 1 mois avant le départ (délai conseillé pour avoir le temps de constituer son dossier avant le départ) : <https://goo.gl/pgcPbV>

**Cette démarche permet de solliciter toutes les aides financières indifféremment : Erasmus (jusqu'à épuisement des fonds), Mobi-Centre, A.M.I., F.M.E.** (sauf Polytech. voir page précédente)

-4-

Recevoir l'**e-mail d'attribution des aides financières** détaillant les montants prévisionnels **et constituer toutes les étapes « Avant la mobilité »** du dossier dématérialisé.

-6-

**Rester en contact avec le bureau Erasmus** via son adresse e-mail étudiante ENT et constituer les étapes « Pendant la mobilité » et « Après la mobilité » du dossier dématérialisé.

Toutes les étapes du dossier devront être complétées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 sous peine de remboursement intégral des aides perçues.



# Les aides financières

**LES DISPOSITIFS D'AIDES ET/OU LEURS MODALITÉS D'APPLICATION SONT, À TOUT MOMENT, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SUR DÉCISION DES ORGANISMES PROMOTEURS.**

Cet appel est subordonné à la contractualisation entre l'Agence Nationale Erasmus + France, la Région Centre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Tours.

Les financements Erasmus et Mobi-Centre ne sont pas cumulables pour les mobilités de stage. En revanche, ces dispositifs sont cumulables avec l'A.M.I. et le F.M.E.



## Critères d'attribution

Les critères d'éligibilité aux aides financières sont fixés par les financeurs :

- la Commission Européenne pour Erasmus ;
- la Région Centre pour Mobi-Centre ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'A.M.I. ;
- l'Université de Tours pour le F.M.E.

La liste exhaustive des critères, montants et crédits-temps est disponible sur ce lien : <https://bit.ly/3bdx9SY>



## Contreparties et obligations

Pour recevoir les aides financières, le candidat s'engage à respecter les obligations du programme telles que définies dans le Contrat de Mobilité Erasmus et/ou l'Engagement de l'Étudiant Stagiaire. Cela comprend notamment :

- De réaliser ses activités de stage**, jusqu'au bout, telles que détaillées sur le Learning Agreement (contrat de formation) et sur la convention de stage établis avant le départ en mobilité.
- Compléter toutes les étapes du dossier en ligne** dans les délais impartis.

**En cas de manquement à ses obligations, le candidat devra rembourser l'intégralité des aides financières perçues.**



## Modalités de versement

### **Erasmus ou Mobi-Centre :**

70% du montant total sont versés dans les 30 jours suivant le dépôt des documents d'arrivée.

Le solde des aides financières est versé dans les 30 jours suivant le dépôt des derniers documents de mobilité.

### **A.M.I. :**

Le forfait A.M.I. est versé chaque semestre (le délai peut varier selon la réception des fonds par le Ministère).

### **F.M.E. :**

Le montant est versé immédiatement après le résultat de la commission (juillet ou décembre).

Les aides financières sont versées directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.



## Préparer son budget

Comparer le coût de la vie entre Tours et la ville d'accueil grâce à des outils comparatifs comme :

- <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>
- <https://www.lecoutdelexpat.com/>
- <https://www.readytogo.fr/>

# Accompagnement



## Réunions- préparer sa candidature

**Les réunions d'information** organisées par la Direction des Relations Internationales (DRI) permettent d'**expliquer les possibilités** de départ ainsi que les **démarches à réaliser** pour se porter candidat. Elles détaillent également les aides financières proposées et sont **une source précieuse de conseils** pour préparer son dossier.

Suivez le compte FB Erasmus de l'université pour participer à la prochaine réunion d'information : <https://www.facebook.com/partireneurope>



## Ateliers- préparer son départ

**Des ateliers pratiques Erasmus** sont organisés par la DRI au mois de juin et de novembre afin d'**accompagner la constitution du dossier** en ligne, d'expliquer le paiement des aides financières, l'**organisation du séjour**, la recherche de logement, le fonctionnement de la sécurité sociale à l'étranger, les assurances, le visa, la retranscription des notes, etc. Un replay est disponible pour les étudiants n'ayant pas pu participer à ces sessions.



## Erasmus + Besoins spécifiques :

Situation de handicap, maladie chronique ou ALD

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un étudiant en situation de handicap pendant sa mobilité, il est possible de solliciter un financement complémentaire à la bourse Erasmus + classique avec l'assistance du bureau Erasmus de l'Université de Tours. Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers : hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Vous devez, idéalement, vous manifester auprès du Bureau Erasmus ([erasmus@univ-tours.fr](mailto:erasmus@univ-tours.fr)) au plus tard 6 mois avant votre départ. Plus d'informations sur notre site internet : <https://bit.ly/2CnR3Kd>



## Contacts :

**Rosélia NIAMBI**

**Bureau Erasmus** – ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00/12h30 et de 13h35 à 17h30

Direction des Relations Internationales

60 rue du Plat d'Etain – Bâtiment A – Bureau 0270

Google Maps : <https://goo.gl/maps/pULmJfo8KHF2>

Email : [erasmus@univ-tours.fr](mailto:erasmus@univ-tours.fr)

Tél : 02 47 36 67 28

Protection des données : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence Nationale, la Commission européenne et la région Centre, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence Nationale ou la région Centre. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, la région Centre, l'Agence Nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.



**Erasmus+** Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne

